

Département du Pas de Calais
Canton de Desvres
MAIRIE DE LONGFOSSE
62 240



Tél : 03.21.91.66.98

Fax: 03.21.87.26.98

COMMUNE DE LONGFOSSE-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 13 avril 2015, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, en suite de convocation en date du 8 avril 2015, dont un exemplaire a été affiché. Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Nathalie Blanchet.

Mme Sabrina Fertin est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la précédente réunion.
2. Vote des comptes administratifs 2014 (M14, M49 collectif et non collectif).
3. Vote des comptes de gestion 2014.
4. Affectation des résultats.
5. Vote des 3 taxes 2015 : Taxe d'habitation, propriétés bâti et non bâti.
6. Vote des budgets primitifs 2015 : M14, M49 collectif et non collectif.
7. Vote des subventions 2015.
8. Compte rendu de la commission sapin pour l'eau potable et l'assainissement.
9. Droit à l'information du demandeur de logement social.
10. Marché pour l'assurance du personnel.
11. Délibérations pour les livres de prix, les dictionnaires, les NAP.
12. Informations diverses.

1) Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Mr Cléton demande qu'on informe la population dans l'information municipale, sur l'arrêté préfectoral de la distribution d'eau potable sur la commune, concernant le forage du Molinet. Monsieur le Maire signale que c'est prévu.

2) Vote des comptes administratifs 2014 donnés par Me Caroline Menuge, adjointe aux finances.

COMPTE ADMINSTATIF

- M14

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 372 370,38

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 108 682,81

EXCEDENT TOTAL: 263 687,57

Budget voté 13 voix pour.

-BUDGET EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 6 571,45

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 111 750,89

EXCEDENT TOTAL: 118 322.34

Les budgets sont votés à l'unanimité : 13 voix pour.

-BUDGET NON COLLECTIF (SPANC)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 20 720,20

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 17 708,78

EXCEDENT TOTAL: 38 428.98

Les budgets sont votés à l'unanimité : 13 voix pour.

3) Les comptes de gestion 2014, du trésorier de Desvres, sont votés à l'unanimité, 14 voix pour.

- **L'adjoint aux finances propose d'affecter les résultats, dans leur section respective, le conseil valide, 14, voix pour.**

4) Vote des taux communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire et l'accord de la commission des finances, le conseil municipal vote les taux communaux sans augmentation.

Taux applicables inchangés en 2015 :

Taxe d'Habitation : soit 16.98%

Foncier bâti : 26.41 %

Foncier non-bâti : 41.64 %

Mr le Maire signale qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts depuis 2008. Mr Dufour demande si on peut augmenter le foncier bâti en baisse, à cause du changement d'affectation de la SA Desvres. Monsieur Cléton demande si l'on peut bouger séparément l'une des trois taxes. Mr le Maire informe que la CCDS a subi également une baisse concernant la taxe professionnelle. Mr Dufour demande si la compensation de la taxe professionnelle peut se répercuter sur la commune ?

5) Vote des budgets primitifs 2014

M Caroline Menuge donne lecture des divers budgets :

a) **M14 communal** : Dépenses, recettes de fonctionnement : 1 108 114€ €

Dépenses, recettes d'investissement : 305 683 €.

Total : 1 413 797 €

Constat d'une baisse de **44 482 €** liée à la SA Desvres et de la dotation globale de fonctionnement.

Monsieur le Maire annonce donc un raboutage important des dépenses de fonctionnement et

d'investissement pour le budget 2015.

Travaux prévus :

- Il est prévu une remise en état des feux tricolores et répartiteur en début d'année. Le busage de la rue de l'Eglise. La suite de la réfection de la rue de l'Eglise en fin d'année, si le budget le permet. La commission des travaux se réunira prochainement.

Le budget est voté à 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre. Monsieur Cléton indique que le projet de la rue de l'Église aurait dû être abandonné du fait des difficultés budgétaires.

b) budget d'assainissement non-collectif :

Dépenses, recettes de fonctionnement : 20 720 €
Dépenses, recettes d'investissement : 17 809 €
Total : 38 579 €

Le budget est voté à 14 voix pour.

Les budgets sont votés à l'unanimité, avec la reprise des excédents antérieurs.

c) budget d'assainissement collectif :

Dépenses, recettes de fonctionnement : 58 652 €
Dépenses, recettes d'investissement : 141 683 €
Total : 200 335 €

Le budget est voté à 14 voix pour.

La commission sapin se réunira pour l'eau potable étant donné les difficultés d'équilibrer le budget dûes au baisse de consommation. La taxe communale sera réétudiée.

6) Vote des subventions :

Sur proposition de M. le Maire et de la commission des finances, le conseil municipal vote les subventions en baisse de 10% pour les associations longfosséennes et la suppression des autres aides. La subvention pour le CCAS sera réduite également à 9 000€.

Mr Cléton absent à la commission de finances demande s'il n'est pas possible de revoir les montants des associations ultérieurement et d'attendre pour une baisse. Mr le Maire annonce que les versements sont urgents pour les associations et que la baisse des dotations est à répercuter rapidement.

Mr Cléton propose de donner d'autres pistes d'économies.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité :

- à la convention d'accès au portail afin de renseigner les demandeurs de logements sociaux.
- au marché de l'assurance du personnel par le centre de gestion
- à l'achat des dictionnaires et des prix aux mêmes conditions qu'auparavant
- à la délibération pour les frais de NAP.

9) Informations diverses.

Mr le maire donne lecture d'un courrier.